

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

Nombres de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 11

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Domaine :
FORET COMMUNALE**

**Sous-domaine :
OFFICE NATIONAL
DES FORETS**

**OBJET :
Etat d'assiette 2024
et destination
des coupes de bois**

N° 54/2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 27 Novembre à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 20 Novembre 2023

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Janine POUSSE, Michel GREFFIER, Jean MAURY, Christine SANCHEZ, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC, Vanessa SALANDINI.

Emmanuel COULONVAL est arrivé en cours de séance.

Absents excusés : Véronique MARCAILLOU, Christophe FOURES, Emilie BELUCHE.

Mr Stéphane AZEMA a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des propositions de l'ONF concernant l'assiette des coupes de la forêt communal de Villegly pour l'année 2024.

En effet, dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'Office National des Forêts est tenu chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires, la proposition des coupes de l'état d'assiette, c'est-à-dire des coupes prévues au programme de l'aménagement en vigueur (coupes réglées) ainsi que, le cas échéant, des coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées à raison de motifs techniques particuliers.

Parcelle (UG)	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3) total	Surface à parcourir (ha)	Coupe réglée/non réglée	Destination : vente ou délivrance (affouage)
4.1	Amélioration	240	6	Réglée	
5.1	Amélioration	246	8,2	Réglée	

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'inscription à l'état d'assiette 2024 des coupes désignées ci-dessus et leur destination,
- **DEMANDE** à l'ONF de bien vouloir procéder à leur désignation,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme
Le Maire,
Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20231127-20231127DEL54-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2023
Affichage : 28/11/2023